

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Subvention pour
ravalement de façades**

Délibération n° 05/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

18 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

L'AN deux mille vingt trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT,
Monsieur Ali ROUGUI, , Madame Anne-Gaëlle ACHARD Monsieur Eric TILLAND,
Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MAURICE)

Etait excusée : Madame Sandrine DOUCOURÉ

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ, Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Les personnes identifiées ci-dessous ont déposé un dossier de demande d'aide pour le ravalement de façades.

Considérant que leurs dossiers sont complets et conformes au règlement adopté par le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (Madame Christine BECKER n' a pas pris part au vote) d'attribuer une aide à ces demandeurs selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Montant de l'aide
M. Jail PHILIPPE	50 rue des Jardiniers 54 800 CONFLANS-EN-JARNISY	750 euros
Mme Christine BECKER	29 rue des Mésanges 54800 CONFLANS-EN-JARNISY	750 euros
M. Said TALHI	4 rue Jean Jaurès 54800 CONFLANS-EN-JARNISY	750 euros
M. Martial VIVIER	7 rue Jean Jaurès 54800 CONFLANS-EN-JARNISY	750 euros



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

O B J E T

Demande de subvention à la région Grand Est dans le cadre du dispositif « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité » pour des travaux de rénovation du cinéma Jean Vilar

L'AN deux mille vingt trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Anne-Gaëlle ACHARD Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MAURICE)

Etait excusée : Madame Sandrine DOUCOURÉ

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ, Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation du cinéma Jean Vilar avec pour objectifs :

- la mise aux normes du bâtiment pour en améliorer l'utilisation
- remplacement de la couverture/toiture et renforcement des charpentes
- rénovation de la façade
- Installation d'une ventilation
- Construction d'un escalier d'accès à la salle de projection
-

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Délibération n° 6/2023
DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

18 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Honoraires : - maîtrise d'œuvre	39 000,00 €	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023	198 617,60 €
- diagnostics divers	10 000,00 €		
- étude de sol	3 000,00 €		
- SPS	3 000,00 €		
- bureau de contrôle	5 000,00 €		
Travaux de rénovation et de mises aux normes	359 944,00 €	Département de Meurthe et Moselle (Appui Territoires 54)	100 000,00 €
Ventilation et menuiseries intérieures	76 600,00 €	Centre National de la Cinématographie (C.N.C.)	10 000,00 €
		Région Grand Est	50 000,00 €
		Autofinancement commune de Conflans	137 926,40 €
TOTAL	496 544,00 €	TOTAL	496 544,00 €

Vu que le projet de travaux de rénovation du cinéma Jean Vilar, dont le montant total est estimé à 496 544,00 € HT, peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la région Grand Est dans le cadre du dispositif « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider ce projet de rénovation du cinéma Jean Vilar pour l'année 2023
- de valider le plan de financement correspondant,
- de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la région Grand Est dans le cadre du dispositif « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité »
- de prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Demande de subvention à la région Grand Est dans le cadre du dispositif «Aides en investissement en faveur des salles de cinéma » pour des travaux de rénovation du cinéma Jean Vilar

Délibération n° 7/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

18 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16

L'AN deux mille vingt trois, le 12 avril

A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,

Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali ROUIGUI, Madame Anne-Gaëlle ACHARD Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MAURICE)

Etait excusée : Madame Sandrine DOUCOURÉ

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ, Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation du cinéma Jean Vilar avec pour objectifs :

- la mise aux normes du bâtiment pour en améliorer l'utilisation
- remplacement de la couverture/toiture et renforcement des charpentes
- rénovation de la façade
- Installation d'une ventilation
- Construction d'un escalier d'accès à la salle de projection

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Honoraires :		Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023	198 617,60 €
- maîtrise d'œuvre	39 000,00 €		
- diagnostics divers	10 000,00 €		
- étude de sol	3 000,00 €		
- SPS	3 000,00 €		
- bureau de contrôle	5 000,00 €		
Travaux de rénovation et de mises aux normes	359 944,00 €	Département de Meurthe et Moselle (Appui Territoires 54)	100 000,00 €
Ventilation et menuiseries intérieures	76 600,00 €	Centre National de la Cinématographie (C.N.C.)	10 000,00 €
		Région Grand Est	50 000,00 €
		Autofinancement commune de Conflans	137 926,40 €
TOTAL	496 544,00 €	TOTAL	496 544,00 €

Vu que le projet de travaux de rénovation du cinéma Jean Vilar, dont le montant total est estimé à 496 544,00 € HT, peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la région Grand Est dans le cadre du dispositif « Aides en investissement en faveur des salles de cinéma »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider ce projet de rénovation du cinéma Jean Vilar pour l'année 2023
- de valider le plan de financement correspondant,
- de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la région Grand Est dans le cadre du dispositif « Aides en investissement en faveur des salles de cinéma »
- de prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Jain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Demande de subvention
au Département de la
Meurthe-et-Moselle dans
le cadre du fonds
Amendes de police pour
des travaux
d'aménagement de
l'Avenue de la République**

L'AN deux mille vingt trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaients présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT,
Monsieur Ali ROUIGUI, , Madame Anne-Gaëlle ACHARD Monsieur Eric TILLAND,
Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etaients représentés : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE)

Etait excusée : Madame Sandrine DOUCOURÉ

Etaients absents : Madame Nicole GOETZ, Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 8/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

18 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Honoraires : - maîtrise d'œuvre	9 774,00 €	Fonds Amendes de police	80 000,00 €
Travaux d'aménagement	213 657, 63 €	Auto financement	143 431,63 €
TOTAL	223 431,63 €	TOTAL	223 431,63 €

Vu que le projet de travaux d'aménagement de l'Avenue de la République, dont le montant total est estimé à 223 431,63 € HT, peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département de la Meurthe-et-Moselle dans le cadre du fonds Amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider ce projet de travaux d'aménagement de l'Avenue de la République
- de valider le plan de financement correspondant,
- de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Département de la Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Fonds Amendes de Police
- de prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Convention de mise
à disposition d'un
terrain dans le
cadre de
l'implantation d'un
abribus rue de
Verdun**

Délibération n° 9/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

18 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16

L'AN deux mille vingt trois, le 12 avril

A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,

Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT,
Monsieur Ali ROUGUI, Madame Anne-Gaëlle ACHARD Monsieur Eric TILLAND,
Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE)

Etait excusée : Madame Sandrine DOUCOURÉ

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ, Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Considérant que la commune de Conflans-en-Jarnisy souhaite installer un abribus à l'arrêt
« PROSS » rue de Verdun devant le magasin LIDL sur une partie de la parcelle privative
cadastrée ZB 480 appartenant à la société GENEFIM et exploitée par la société LIDL,

Considérant la nécessité d'établir une convention tripartite ayant pour objet de fixer les
conditions de mise à disposition par la société GENEFIM d'un terrain de 3 m X 2 m sur la
parcelle cadastrée ZB 480 exploitée par la société LDL, à la commune de Conflans-en-
Jarnisy afin que celle-ci puisse y implanter un abribus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'implanter un abribus à l'arrêt « PROSS » sur un terrain de 3m X 2m sur la
parcelle cadastrée ZB 480 appartenant à la société GENEFIM et exploitée par la
société LIDL,
- d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite correspondante et tous
documents en lien avec celle-ci.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN ABRIBUS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La société GENEFIM

Société anonyme au capital de 72.779.344,00€ ayant son siège social à 75009 Paris 29 Boulevard Hausmann identifiée sous le n° SIREN 702023102RCS Paris

Représentée par

Madame Christine BOREL, Responsable Service Contrats Financements PME/GE domiciliée à 17 cours Valmy CS 50318 92972 La Défense cedex

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Marc WIDENLOCHER ayant agi en sa qualité de Directeur Général de la Société SOGEFIMUR suivant acte en date à COURBEVOIE du 9 novembre 2020, déposé au rang des minutes de l'office notarial SCP THIBIERGE ET ASSOCIES sis à PARIS (8^{ème} arrondissement), 9 rue d'Astorg, le 10 novembre 2020.

Ledit Monsieur Marc WIDENLOCHER ayant été nommé le 12 décembre 2018 et renouvelé à cette fonction aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite Société en date du 27 avril 2020, dont un extrait certifié conforme a été déposé au rang des minutes de l'office notarial SCP THIBIERGE ET ASSOCIES sis à PARIS (8^{ème} arrondissement), 9 rue d'Astorg, le 10 novembre 2020.

Agissant en qualité de propriétaire.

Et

La société LIDL

Société en nom collectif au capital de 458 000 000,00 euros dont le siège est situé à Rungis (94533), 72-92 Avenue Robert Schuman, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 343 262 622, représentée par Monsieur Aurélien Lemoine, Directeur Régional et Monsieur Adil El Hitari, Responsable Immobilier, dûment habilité à l'effet des présentes.

Agissant en qualité d'exploitant.

Et

La commune de Conflans-en-Jarnisy

5 rue de Verdun, 54800 Conflans-en-Jarnisy

Représentée par **Monsieur Alain LEMEY, Maire**

Agissant en qualité de Maître d'ouvrage et dûment autorisé par délibération en date du 12 avril 2023

Article 1 : **Préambule**

La commune de Conflans-en-Jarnisy souhaite installer un abribus à l'arrêt « PROSS » rue de Verdun devant le magasin LIDL sur une partie de la parcelle privative cadastrée ZB 480 appartenant à la société GENEFIM et exploitée par la société LIDL. En vertu d'une délibération du 12 avril 2023 autorisant la mise en place et l'entretien de cet abribus

Article 2 – Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition par la société GENEFIM d'un terrain de 3 m X 2 m sur la parcelle cadastrée ZB 480 à la commune de Conflans-en-Jarnisy afin que celle-ci puisse y implanter un abribus.

Article 3 – Engagement du propriétaire du terrain

La société GENEFIM s'engage à mettre à disposition à la commune de Conflans-en-Jarnisy la parcelle définie à l'article 2 à titre gracieux et à autoriser tous les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien d'un abribus.

Article 4 – Engagement de la commune de Conflans-en-Jarnisy

La commune de Conflans-en-Jarnisy s'engage à implanter un abribus sur le terrain mis à disposition par la société GENEFIM et à ce que les travaux d'installation n'entravent ni l'accès de la clientèle au magasin LIDL, ni la circulation des véhicules aux abords de celui-ci.

La commune de Conflans-en-Jarnisy sera responsable de l'entretien et de la prise en charge des travaux nécessaires au maintien en état de l'abribus sur le terrain mis à disposition par la société GENEFIM.

Elle s'oblige également à démanteler cet abribus à l'issue de cette occupation et à remettre les lieux en leur état primitif.

Article 6 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet le jour de sa signature par les parties. Elle est conclue pour une durée d'un an. Elle est ensuite tacitement reconduite.

La présente convention peut être résiliée moyennant le respect d'un préavis de 3 mois.

Article 7 – Contentieux

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litiges sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de saisir la juridiction compétente de Meurthe-et-Moselle.

Fait en trois exemplaires le 12 avril 2023 à Conflans-en-Jarnisy.

La société GENEFIM

La société LIDL

La commune de CONFLANS-EN-JARNISY

Le Maire, Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

O B J E T

**Convention avec le
SMIVU du Jolibois pour la
mise en œuvre du service
public de la fourrière
animale**

Délibération n° 10/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L’AFFICHAGE

18 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16

L'AN deux mille vingt trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT,
Monsieur Ali ROUGUI, Madame Anne-Gaëlle ACHARD Monsieur Eric TILLAND,
Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE)

Etait excusée : Madame Sandrine DOUCOURÉ

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ, Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Considérant les obligations qui sont imposées aux communes en matière de lutte contre
les divagations des animaux errants,

Vu la création en 1987 d'un Syndicat Mixte Interdépartementale à Vocation Unique de la
Fourrière du Joli Bois qui regroupe en 2023 198 communes représentant une population
de 307822 habitants,

Vu la demande en date du 7 décembre 2022 de Monsieur le Président du SMIVU sollicitant
les communes adhérentes pour une mise à jour de la convention de transfert de
compétences pour la mise en œuvre du service public de la fourrière animale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle convention proposée par le Syndicat Mixte Interdépartementale
à Vocation Unique de la Fourrière du Joli Bois pour la mise en œuvre du service public
de la fourrière animale

- d'autoriser le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY

Transfert de compétence Fourrière Animale

CONVENTION

Entre le maire de la commune de CONFLANS-EN-JARNISY dûment autorisé par délibération du 12 avril 2023

Et

Le Syndicat mixte de la fourrière du Joli Bois représenté par son Président Monsieur Gérard LINTZ.

Préambule

De manière à offrir aux communes la possibilité d'assumer directement une responsabilité relevant de leur compétence eu égard aux obligations qui leur sont imposées en matière de lutte contre la divagation des animaux errants, a été créé, par arrêté préfectoral, un syndicat garantissant aux communes la mise en œuvre du service public de fourrière.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Le Syndicat mixte de la fourrière du JOLI BOIS assure pour le compte des communes, tous les jours de la semaine dans les conditions fixées par le règlement d'intervention approuvé par le conseil syndical, la gestion de l'activité fourrière.

Pour mettre en œuvre sur le terrain le service de fourrière, le syndicat fait appel à des structures spécialisées privées désignées dans le strict respect du code des marchés publics.

Celles-ci s'engagent à conduire les interventions conformément à la législation en vigueur en matière de protection animale et de police sanitaire.

Article 2 : Seules les communes adhérentes peuvent bénéficier du dispositif mis en œuvre par le Syndicat mixte de la fourrière.

Article 3 : La récupération ou la capture des animaux errants est opérée par la fourrière sur le territoire même de la commune où il a été recueilli ou capturé...

Article 4 : Seules, la commune ainsi que les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers sont habilités à déclencher la mise en action du dispositif de fourrière. En aucun cas, la fourrière ne se déplacera si l'appel téléphonique émane d'un particulier.

Article 5 : La fourrière se charge elle-même de procéder à la capture des animaux si besoin il en est, notamment celle des chiens agressifs ou dangereux.

Article 6 : La collectivité s'engage à verser au Syndicat mixte de la fourrière une cotisation annuelle, versée en deux fois, fixée par l'assemblée délibérante.

Article 7 : La présente convention est conclue pour toute la période d'adhésion de la commune. Elle pourra éventuellement faire l'objet d'une dénonciation par l'un ou l'autre des cocontractants, à tout moment, dans le strict respect des dispositions prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en double exemplaire le 13 avril 2023.

Le Maire de CONFLANS-EN-JARNISY

Alain LEMÉY

Le Président



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

O B J E T

**Convention avec le SMIVU
du Jolibois pour la mise
en œuvre des campagnes
de stérilisation des chats
libres**

Délibération n° 11/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L’AFFICHAGE

18 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16

L'AN deux mille vingt trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT,
Monsieur Ali ROUIGUI, Madame Anne-Gaëlle ACHARD Monsieur Eric TILLAND,
Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE)

Etait excusée : Madame Sandrine DOUCOURÉ

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ, Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Considérant les obligations qui sont imposées aux communes en matière de lutte contre
la prolifération des chats libres,

Vu la création en 1987 d'un Syndicat Mixte Interdépartementale à Vocation Unique de la
Fourrière du Joli Bois qui regroupe en 2023 198 communes représentant une population
de 307822 habitants,

Vu la demande en date du 7 décembre 2022 de Monsieur le Président du SMIVU sollicitant
les communes adhérentes pour une mise à jour de la convention visant à confier au
syndicat la mise en œuvre des campagnes de stérilisation des chats libres aux conditions
fixées par le Maire de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle convention proposée par le Syndicat Mixte Interdépartementale
à Vocation Unique de la Fourrière du Joli Bois pour la mise en œuvre des campagnes de
stérilisation des chats Libres.

- d'autoriser le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY

CONVENTION

Entre le maire de la commune de Conflans-en-Jarnisy dûment autorisée par délibération du 12 avril 2023

Et

Le Syndicat mixte de la fourrière du Joli Bois représenté par son Président Monsieur Gérard LINTZ.

Préambule

De manière à offrir aux communes la possibilité d'assumer directement une responsabilité relevant de leur compétence eu égard aux obligations qui leur sont imposées en matière de lutte contre la prolifération des chats libres, par arrêté préfectoral, un syndicat garantissant aux communes la mise en œuvre du service public, seul ou en partenariat, selon l'existence d'une association de défense des animaux en capacité totale ou partielle d'assumer cette lutte. « Quand il y a une association, la présente convention doit la mentionner afin d'intégrer la convention de partenariat association/fourrière »

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Le Syndicat mixte de la fourrière du JOLI BOIS assure pour le compte des communes, les campagnes de stérilisation aux conditions fixées par le Maire de la commune.

Pour mettre en œuvre sur le terrain le service de fourrière, le syndicat fait appel à des structures spécialisées privées désignées dans le strict respect du code des marchés publics.

Celles-ci s'engagent à conduire les interventions conformément à la législation en vigueur en matière de protection animale et de police sanitaire.

Article 2 : Seules les communes adhérentes et ayant signé cette convention peuvent bénéficier du dispositif mis en œuvre par le Syndicat mixte de la fourrière.

Article 4 : Seul, le Maire, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, peut faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur remise en liberté dans ces mêmes lieux (L211-27).

Article 5 : Le maire doit obligatoirement prendre un arrêté.

Article 6 : Le Maire est tenu d'informer la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant la mise en œuvre de la campagne. Il recommandera aux propriétaires de chats de maintenir, ceux-ci à l'intérieur de leur domicile, le temps de la campagne, afin d'éviter qu'ils soient emmenés avec un risque de non-retour.

Article 7 : Qu'advient-il des chats capturés ?

- S'ils sont identifiés, ils sont relâchés immédiatement sans être emmenés en fourrière.
- Si les chats capturés présentent une déchéance physiologique ou souffrent d'une maladie incurable, ils peuvent être sur le conseil du vétérinaire, euthanasiés car il est recommandé de faire un test sérologique pour mettre en évidence une éventuelle infection par le virus (FeLV) ou (FIV).

- S'ils sont sains et en capacité de se nourrir seul, ils sont stérilisés, identifiés au nom de la ville et relâchés au point de capture, la surveillance et le suivi des conditions sanitaires de la garde sont alors placés sous la responsabilité du maire ou de l'association de protection des animaux étant sur place.

Article 8 : La démarche nécessite une étroite collaboration de la commune avec la fourrière, les vétérinaires et les associations de protection animale précisées par les conventions.

Article 9 : La présente convention est conclue pour toute la période d'adhésion de la commune. Elle pourra éventuellement faire l'objet d'une dénonciation par l'un ou l'autre des cocontractants, à tout moment, dans le strict respect des dispositions prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en double exemplaire le 13 avril 2023

Le Maire de CONFLANS-EN-JARNISY

Le Président,



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

L'AN deux mille vingt-trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Vote des taux

Délibération n° 12/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

17 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents . 15

Nombre de votants 16

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Daniel BALTAZARD, Monsieur Francis
SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali
ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie
JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (pouvoir à M. Frédéric MAURICE)

Etaient excusés : - Madame Sandrine DOUCOURE -

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ - Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les
taux suivants pour l'année 2023, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.23 %
- Taxe foncier bâti (TFB) : 30.62%
- Taxe foncier non bâti (TFNB) : 33.08%

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Vote des comptes
administratifs
Election du président de
séance

Délibération n° 13/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L’AFFICHAGE

17 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents .15

Nombre de votants 16

L'AN deux mille vingt-trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Daniel BALTAZARD, Monsieur Francis
SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali
ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie
JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (pouvoir à M. Frédéric MAURICE)

Etaient excusés : - Madame Sandrine DOUCOURE -

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ - Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les
articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que lors de la séance du Conseil Municipal au cours de
laquelle le compte administratif est débattu, le maire qui a exécuté le budget peut
assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire d'élire un président de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levé à
l'unanimité,

- Procède à l'élection de son président pour le vote des délibérations qui
suivent relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2022, à
savoir
 - Le vote du compte administratif du budget communal
 - Le vote du compte administratif du budget lotissement
Chaumenot
 - Le vote du compte administratif du budget du lotissement
Avenue de la République
- Elit comme président de séance Mme Christiane BILLON.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

OBJET

Compte administratif 2022
Budget principal

Délibération n° 14/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

17 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents . 14

Nombre de votants 15

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Daniel BALTAZARD, Monsieur Francis
SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali
ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie
JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (pouvoir à M. Frédéric MAURICE)

Etaient excusés : - Madame Sandrine DOUCOURE -

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ - Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget
principal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions
modificatives de l'exercice considéré,

- Décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du budget
principal pour l'exercice 2022,
- Décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget
principal pour l'exercice 2022,

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

OBJET

Compte administratif 2022
Budget lotissement
Chaumenot

Délibération n° 16/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

17 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice.. 19

Nombre de présents . 14

Nombre de votants 15

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Daniel BALTAZARD, Monsieur Francis
SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali
ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie
JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (pouvoir à M. Frédéric MAURICE)

Etaient excusés : - Madame Sandrine DOUCOURE -

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ - Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget
lotissement Chaumenot, après s'être fait présenter le budget primitif et les
décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du budget
lotissement Chaumenot pour l'exercice 2022,
- Décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget
lotissement Chaumenot pour l'exercice 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

OBJET

Affectation du résultat
Budget lotissement
Chaumenot

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Daniel BALTAZARD, Monsieur Francis
SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali
ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie
JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (pouvoir à M. Frédéric MAURICE)

Etaient excusés : - Madame Sandrine DOUCOURE -

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ - Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal

- constate que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 403 699.79 €
- décide à l'unanimité, après en avoir délibéré d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	€
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	403 699.79 €
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	
A) EXCEDENT au 31/12/2022	403 699.79 €
Affectation obligatoire	
- A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
- A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	403 699.79 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) Déficit au 31/12/2022	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



Délibération n° 17/2023
DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

17 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents .15

Nombre de votants 16

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

OBJET

Affectation du résultat
Budget principal

Etaients présents :
Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Daniel BALTAZARD, Monsieur Francis
SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali
ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie
JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Délibération n° 15/2023

Etaients représentés : Madame Caroline COLLINET (pouvoir à M. Frédéric MAURICE)

DATE DE LA CONVOCATION

Etaients excusés : - Madame Sandrine DOUCOURE -

7 avril 2023

Etaients absents : Madame Nicole GOETZ - Monsieur Julien PETRICH

DATE DE L'AFFICHAGE

Madame Laurence KARDACZ été désignée comme secrétaire de séance.

17 avril 2023

Le Conseil Municipal

- constate que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 963 723.94 €
- décide à l'unanimité, après en avoir délibéré d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

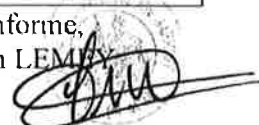
Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents .15

Nombre de votants 16

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	240 346.21 €
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	723 377.73 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT au 31/12/2022	963 723.94 €
Affectation obligatoire	
- A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
- A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	720 952.65 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	242 771.29 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) Déficit au 31/12/2022	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 303,79	0,00	0,00	0,00	0,00
016	JPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 550,00	0,00	55 050,00	55 050,00	55 050,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	520 700,00	0,00	587 200,00	587 200,00	587 200,00
731	Fiscalité locale	966 600,00	0,00	1 014 500,00	1 014 500,00	1 014 500,00
74	Dotations et participations (3)	467 200,00	0,00	490 100,00	490 100,00	490 100,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	31 400,00	0,00	33 428,71	33 428,71	33 428,71
Total des recettes de gestion courante		2 030 753,79	0,00	2 180 278,71	2 180 278,71	2 180 278,71
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 031 303,79	0,00	2 180 828,71	2 180 828,71	2 180 828,71

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		2 031 303,79	0,00	2 180 828,71	2 180 828,71	2 180 828,71
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	242 771,29
-------------------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 423 600,00
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	690 150,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- en section d'investissement à 4 637 050 €.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	32 000,00	46 400,00	9 600,00	9 600,00	56 000,00
204	Suivi des opérations d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	142 200,00	135 200,00	5 000,00	5 000,00	140 200,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 570 200,00	2 285 000,00	1 021 200,00	1 021 200,00	3 306 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 402 710,00	1 216 450,00	-477 350,00	-477 350,00	741 100,00
Total des dépenses d'équipement		4 147 110,00	3 685 050,00	568 450,00	568 450,00	4 243 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	550,00	550,00	550,00
13	Subvention d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	393 000,00	0,00	393 000,00	393 000,00	393 000,00
18	Cpte de liaison affectation (SA régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		370 000,00	0,00	393 550,00	393 550,00	393 550,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 525 110,00	3 685 050,00	952 000,00	952 000,00	4 637 050,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		4 525 110,00	3 685 050,00	952 000,00	952 000,00	4 637 050,00
--------------	--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 637 050,00
-----------------------------------------------------	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	751 600,00	331 200,00	149 600,00	149 600,00	480 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		751 600,00	331 200,00	149 600,00	149 600,00	480 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	49 000,00	0,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	720 500,17	0,00	720 952,65	720 952,65	720 952,65
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	141 750,00	25 250,00	25 250,00	167 000,00
Total des recettes financières		1 009 500,17	141 750,00	833 202,65	833 202,65	974 952,65
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 761 100,17	472 950,00	982 802,65	982 802,65	1 455 752,65

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	629 710,00		671 850,00	671 850,00	671 850,00
040	Opérations entre transf. entre sections (10) (11)	14 400,00		18 300,00	18 300,00	18 300,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		644 110,00		690 150,00	690 150,00	690 150,00

TOTAL	2 405 210,17	472 950,00	1 672 952,65	1 672 952,65	2 145 902,65
*					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					
					2 491 147,35
*					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
					4 637 050,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	690 150,00
----------------------------------------------------------------------------------	-------------------

L'autofinancement propre de l'exercice 2023 est de 690 150 €.

Le contenu du budget est présenté dans le document détaillé joint au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité:

- d'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, soit en section de fonctionnement 2 423 600 € et en section d'investissement 4 637 050 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Subventions 2023
Budget communal

Délibération n° 20/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L’AFFICHAGE

17 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice.. 19

Nombre de présents . 15

Nombre de votants 16

L'AN deux mille vingt-trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Daniel BALTAZARD, Monsieur Francis
SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali
ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie
JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (pouvoir à M. Frédéric MAURICE)

Etaient excusés : - Madame Sandrine DOUCOURE -

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ - Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal de Conflans, après en avoir délibéré, décide à
l'unanimité de voter les subventions suivantes pour l'exercice 2023 en euros :

Bibliothèque Communale	4 470
Maison des Loisirs de Conflans	1 000
Club des retraités	1 000
Union Sportive Conflanaise	10 180
Conflans Handball Club	1 500
Compagnie de Tir à l'Arc	1 865
Gymnase Club de Conflans	4 360
Association des Coureurs et Marcheurs de Conflans	1 105
Tambourain conflanais	150
Centre Communal d'Action Sociale	30 000
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre CATM	300
Association du Comité de Conflans-Jarny – Souvenir Français	315
Scouts de France – Troupe de Conflans	675
Ensemble vocal Voix Si Voix Là	270

Association Diocésaine – Paroisse de Conflans	1 500
Coopérative Scolaire Ecole des garçons (P. BERT)	500
Section Départementale Coopérative Ecole Maternelle des Coteaux	500
Association des Jeunes Sapeurs pompiers du Jarnisy	260
Association SOLAN « Jeunesse au Plein Air »	400
Centre de sauvegarde de la faune en Lorraine	1 000

Montant total des subventions allouées : 61 350 €

Pour extrait conforme
Le Maire, Alain LEMEY



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-trois, le 12 avril
 A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
 Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
 de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
 Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
 Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Daniel BALTAZARD, Monsieur Francis
 SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali
 ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie
 JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (pouvoir à M. Frédéric MAURICE)

Etaient excusés : - Madame Sandrine DOUCOURE -

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ - Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ été désignée comme secrétaire de séance.

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités
 territoriales, le budget primitif du lotissement Chaumenot de Conflans-en-Jarnisy
 est équilibré

- cn section de fonctionnement à 662 201.58 €,

OBJET

Budget primitif 2023
 Lotissement Chaumenot

Délibération n° 21/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

17 avril 2023

Nombre de conseillers
 en exercice .. 19

Nombre de présents . 15

Nombre de votants 16

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	79 013,34	0,00	79 013,34	79 013,34	79 013,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	397 668,00	0,00	397 668,00	397 668,00	397 668,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		476 681,34	0,00	476 681,34	476 681,34	476 681,34
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		476 681,34	0,00	476 681,34	476 681,34	476 681,34
023	Virement à la section d'investissement (5)	70 013,34		70 013,34	70 013,34	70 013,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	100 500,00		100 500,00	100 500,00	100 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		185 520,24		185 520,24	185 520,24	185 520,24
TOTAL		662 201,58	0,00	662 201,58	662 201,58	662 201,58
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						662 201,58

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	126 225,00	0,00	126 225,00	126 225,00	126 225,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des recettes de gestion courante		126 235,00	0,00	126 235,00	126 235,00	126 235,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Rapprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		126 235,00	0,00	126 235,00	126 235,00	126 235,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	132 200,79		132 200,79	132 200,79	132 200,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		132 200,79		132 200,79	132 200,79	132 200,79
TOTAL		258 501,79	0,00	258 501,79	258 501,79	258 501,79

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	403 693,79
---	-----------------------------------------------	-------------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	662 201,58
---	------------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	53 253,45	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
-----------------------------------------------------------------------------------------	-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- en section d'investissement à 185 520.24 €,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA, règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	132 200,79		132 200,79	132 200,79	132 200,79
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		132 200,79		132 200,79	132 200,79	132 200,79
TOTAL		132 200,79	0,00	132 200,79	132 200,79	132 200,79

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	53 253,45
---	----------------------------------------------------------------	------------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	185 520,24
---	-----------------------------------------------------	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	70 013,34		70 013,34	70 013,34	70 013,34
040	Opérat* entre transferts entre sections (4)	100 500,90		100 500,90	100 500,90	100 500,90
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		185 520,24		185 520,24	185 520,24	185 520,24
TOTAL		185 520,24	0,00	185 520,24	185 520,24	185 520,24

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		185 520,24

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	53 253,45
------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité
 - d'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget du lotissement Chaumenot de Conflans-en-Jarnisy, soit en section de fonctionnement 662 201.58 € et en section d'investissement 185 520.24 €
 - d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
 Le Maire, Alain LEMEY




EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

OBJET

Budget primitif 2023
Lotissement avenue de la
République

Délibération n° 22/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

17 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice.. 19

Nombre de présents . 15

Nombre de votants 16

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Daniel BALTAZARD, Monsieur Francis
SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali
ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie
JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (pouvoir à M. Frédéric MAURICE)

Etaient excusés : - Madame Sandrine DOUCOURE -

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ - Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ été désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités
territoriales, le budget primitif du lotissement avenue de la République de
Conflans-en-Jarnisy est équilibré

- en section de fonctionnement à 271 710 €,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 010,00	0,00	11 010,00	11 010,00	11 010,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgetaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 010,00	0,00	11 010,00	11 010,00	11 010,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		260 700,00		260 700,00	260 700,00	260 700,00
TOTAL		271 710,00	0,00	271 710,00	271 710,00	271 710,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	271 710,00
-----------------------------------------------	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	141 360,00	0,00	141 360,00	141 360,00	141 360,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		141 360,00	0,00	141 360,00	141 360,00	141 360,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		141 360,00	0,00	141 360,00	141 360,00	141 360,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
TOTAL		271 710,00	0,00	271 710,00	271 710,00	271 710,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		271 710,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	130 350,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- en section d'investissement à 260 700 €,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
D10	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
TOTAL		130 350,00	0,00	130 350,00	130 350,00	130 350,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		130 350,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		260 700,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 ...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		260 700,00		260 700,00	260 700,00	260 700,00
TOTAL		260 700,00	0,00	260 700,00	260 700,00	260 700,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		260 700,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	130 350,00
----------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Le contenu du budget est présenté dans le document détaillé joint au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget du lotissement avenue de la République de Conflans-en-Jarnisy, soit en section de fonctionnement 271 710 € et en section d'investissement 260 700 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Participation RPI et
communes extérieures

Délibération n° 23/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

17 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents . 15

Nombre de votants 16

L'AN deux mille vingt-trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Daniel BALTAZARD, Monsieur Francis
SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali
ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie
JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (pouvoir à M. Frédéric MAURICE)

Etaient excusés : - Madame Sandrine DOUCOURE -

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ - Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer ainsi
qu'il suit la participation des communes du R.P.I. et des communes extérieures
dont les enfants fréquentent les établissements scolaires élémentaires et
maternelles de Conflans :

- pour les communes du R.P.I., à savoir OZERAILLES, BONCOURT,
ABBEVILLE-LES-CONFLANS et FRIAUVILLE, le montant de
cette participation est fixé à 390 € par élève pour l'exercice 2023
(année scolaire 2022/2023).
- pour les autres communes extérieures, le montant de cette
participation est fixé à 390 € par élève pour l'exercice 2023 (année
scolaire 2022/2023).

Pour extrait conforme
Le Maire, Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Amortissement des
subventions pour les
ravalements de façades et
les récupérateurs d'eau

Délibération n° 24/2023

DATE DE LA CONVOCATION

7 avril 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

17 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice.. 19

Nombre de présents . 15

Nombre de votants 16

L'AN deux mille vingt-trois, le 12 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Daniel BALTAZARD, Monsieur Francis
SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Monsieur Ali
ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie
JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (pouvoir à M. Frédéric MAURICE)

Etaient excusés : - Madame Sandrine DOUCOURE -

Etaient absents : Madame Nicole GOETZ - Monsieur Julien PETRICH

Madame Laurence KARDACZ été désignée comme secrétaire de séance.

Considérant la nécessité d'amortir les subventions d'équipement versées aux
particuliers pour le ravalement de façades et l'acquisition de récupérateurs d'eau,
le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir de façon linéaire sur l'année
2023, la somme correspondant aux subventions d'équipement versées en 2022
aux personnes privées pour le ravalement de façades et l'acquisition de
récupérateurs d'eau (6 888 euros).

Cette délibération annule et remplace la délibération n°44 du 07/12/2022.

Pour extrait conforme
Le Maire, Alain LEMEY

